

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Pour diffusion immédiate

RETOUR DES ÉCOLIERS : SOYEZ ALERTES ET VIGILANTS
Adoptez de bons comportements dès maintenant

TERREBONNE, JEUDI 12 AOÛT 2021 — Vigilance et prudence. Deux mots à garder en tête pour les automobilistes et parents à l'approche du retour en classe. Ces comportements sont essentiels pour éviter un accident avec un écolier marcheur ou cycliste, tiennent à rappeler le Service de police intermunicipal de Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion et la Ville de Terrebonne ainsi que les villes partenaires de Sainte-Anne-des-Plaines et Bois-des-Filion.

Afin d'assurer une rentrée scolaire sécuritaire et agréable pour tous, des agents seront présents à différentes intersections ciblées aux abords des écoles pour faire respecter les règles de conduite en zone scolaire. Une sensibilisation sera aussi faite auprès des jeunes étudiants en déplacement actif. Ces actions s'inscrivent dans la campagne de prévention « **Prudence dans les zones scolaires : ma règle de conduite** ».

« Le retour à l'école est une période très fébrile et parfois stressante pour certaines personnes. Il est important d'ouvrir l'œil, d'être attentif, de respecter le Code de la route et de se rappeler les règles de base comme céder le passage à une personne engagée sur une traverse scolaire. Également, pourquoi ne pas partir plus tôt pour éviter les excès de vitesse ? Et lorsque vous déposez votre enfant au débarcadère de l'école, soyez patient et attendez votre tour », a commenté Marc Brisson, directeur du Service de police intermunicipal de Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion.

Le travail de sensibilisation des policiers se poursuivra tout au long de l'année puisqu'ils assureront une surveillance ponctuelle autour des écoles lors de leurs patrouilles régulières. Près des établissements scolaires, des enfants remettront d'ailleurs des signets aux parents pour les sensibiliser à adopter de bons comportements dans les premiers jours du retour en classe.

Par ailleurs, plusieurs panneaux de prévention seront affichés afin de rappeler aux conducteurs que **Les écoliers ont priorité ! Partageons la route, tout simplement.**

Rappel du Code de la route

Avant le grand jour de la rentrée, rappelez à vos enfants les règles de sécurité afin que leur déplacement vers l'école se déroule bien.

- Rester calme lorsqu'ils attendent pour traverser.
- Utiliser le trottoir et s'il n'y en a pas, marcher en bordure de la rue ou sur l'accotement en privilégiant le sens contraire de la circulation des véhicules.

- Traverser aux endroits sécuritaires, soit une traverse surveillée par un brigadier, une intersection ou un passage pour piétons.
- Respecter les feux pour piétons aux intersections et s'il n'y en a pas, traverser prudemment quand le feu de circulation est vert.
- Porter des vêtements de couleurs voyantes ou avec des bandes réfléchissantes pour être bien vu le soir, lorsqu'il pleut ou qu'il neige.
- Éviter de traverser la rue entre deux véhicules immobiles.

Finalement, en tant que conducteur, il est de votre responsabilité de respecter le Code de la sécurité routière. En cas d'infraction, vous vous exposez à des pénalités :

- Non-respect d'un signal d'arrêt émis par un transport scolaire
 - 9 points d'inaptitude
- Non-respect d'un signal d'arrêt émis par un brigadier scolaire
 - 4 points d'inaptitude
- Excès de vitesse dans les zones de 30 km/h
 - Plus de 10 km/h (1 point d'inaptitude)
 - Plus de 20 km/h (2 points d'inaptitude)
 - Plus de 30 km/h (3 points d'inaptitude)

Consultez le Code la sécurité routière disponible de la [Société de l'assurance automobile du Québec \(SAAQ\)](#). Les policiers remettront des constats d'infraction en cas de non-respect.



Police Terrebonne (Médias)

Section affaires publiques
 491, boul. des Seigneurs, Terrebonne (Québec) J6W 1T5
 Tél. : 450 492-3627
 police.medias@ville.terrebonne.qc.ca